

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
41	41	30

Date de convocation	07/10/2026
Date d'affichage	07/10/2026

DL26030	OBJET : AUTORISATION DE SOUSCRIPTION D'UN PRET DE 3 MILLIONS D'EUROS AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU CENTRE DE TRI VALRENA.
----------------	---

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le quinze octobre, le Comité syndical du Sitom Sud Gard s'est réuni à dix-sept heures trente dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Madame Sylvette FAYET, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. BOUGAREL Christophe

Cté Com. Petite Camargue : Mme. ABELLO Martine (suppléante), M. LEBOIS Didier (suppléant), M. TICHET Christophe

Cté Com. Pont du Gard : M. ZAMMIT Marc (suppléant)

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. CAMAIONE Alberto

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. ARNAUD Richard, Mme. AJMO-BOOT Sylvie, Mme. ARNÉGUY Janie (suppléante), M. BASTID Christian, Mme. BEN JAAFAR Soukaïna, M. CADÈNE Nicolas, M. CHABANEL Jean-Yves, M. CHARRIERE François, Mme. DAGUENET Fanny, M. DE GONZAGA Patrick, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. DURAND Jacques, Mme. ETEVE Marie-Laure, Mme. FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme. FOURNIER Bérangère, M. GRIL Colin, Mme. MENUT Jo, M. NADAL Nicolas, M. NUTI Dominique, Mme. POIGNET-SENGER Véronique, M. ROUX David-Alexandre, M. SEGUY François

Cté Com. Pays d'Uzès : M. DAUTREPPE Gérard

Absents :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. CHAPELLIER Laurent, M. GUIRAUD David

Cté Com. Petite Camargue : M. BRUNDU André, M. DUPONT Alain, M. SCHWARTZ David

Cté Com. Pont du Gard : M. LAGET Alain, M. RIQUIER Camille

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : Mme. CASIER Hélène, M. MARTINEZ Juan

Cté Agglo. Nîmes Métropole : Mme. GIANNACCINI Maryse, M. MESPOULET Laurent, Mme. VABRE Marie-France, M. ZARAGOZA Christophe

Cté Com. Pays d'Uzès : M. BOURDANOVE Serge

Cté Com. Piémont Cévenol : M. JEAN Lionel

Avaient donné procuration :

- Mme. GIANNACCINI Maryse à M. DE GONZAGA Patrick

- M. MESPOULET Laurent à M. NADAL Nicolas

Secrétaire de séance : Mme. BEN JAAFAR Soukaïna

Madame Sylvette FAYET, Présidente, expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

Vu la délibération n° DL26007 du 23 février 2026 autorisant la souscription d'un prêt de 12 000 000 € auprès de La Banque Postale pour le financement de la nouvelle chaîne de tri du centre Valréna ;

Vu l'offre indicative complémentaire de financement de La Banque Postale en date du 23 juillet 2026 relative à un prêt vert de 3 000 000 € ;

Considérant que l'avancement de l'opération de construction de la nouvelle chaîne de tri du centre Valréna conduit à actualiser le plan de financement de l'investissement ;

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération nécessite la mobilisation d'un financement complémentaire ; Considérant que La Banque Postale propose un prêt vert permettant d'accompagner des investissements favorables à la transition écologique et à la valorisation des déchets ;

Considérant que les conditions financières proposées sont compatibles avec la capacité de remboursement du Syndicat ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la souscription auprès de La Banque Postale d'un prêt vert complémentaire d'un montant de 3 000 000 €, destiné au financement des travaux de la nouvelle chaîne de tri du centre Valréna à Nîmes.

Article 2 : Les principales caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Prêteur : La Banque Postale ;

- Montant : 3 000 000 € ;
- Objet : financement de la nouvelle chaîne de tri du centre Valréna à Nîmes ;
- Durée totale : 10 ans et 3 mois ;
- Commission d'engagement : 0,08 %.

Phase de mobilisation :

- durée : 3 mois ;
- versements des fonds au fur et à mesure des besoins du Syndicat ;
- tirage minimum : 15 000 € ;
- taux : Livret A + 1,10 % ;
- intérêts trimestriels ;
- commission de non-utilisation : 0,19 % ;
- absence de remboursement anticipé pendant cette phase.

Phase d'amortissement :

- mise en place au plus tard le 15 janvier 2027 ;
- durée : 10 ans ;
- taux : Livret A + 1,10 % ;
- amortissement constant ;
- échéances trimestrielles ;
- possibilité de remboursement anticipé selon les stipulations contractuelles ;
- possibilité de conversion à taux fixe à compter de la troisième année d'amortissement.

Article 3 : Madame la Présidente est autorisée à signer le contrat de prêt, l'annexe verte, à effectuer les

demandes de versement des fonds pendant la phase de mobilisation, à accepter les conditions définitives du contrat conformes à l'offre, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci- dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 30
Abstention : 0
Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

La présidente du Sitom Sud Gard
Mme Sylvette FAYET



The image shows a circular stamp of the Sitom Sud Gard with a central emblem. Below the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'S. Fayet'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20261015-DL2026030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

